

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 73 (1947)
Heft: 24

Artikel: Le quartier de la Cité à Lausanne: déclaration de la commission d'experts
Autor: Bosset, L. / Decker, F. / Guyonnet, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-55155>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous obtenons la fonction de transfert suivante :

$$\varphi_{vp} = \frac{1}{\delta} + \frac{ap}{1 + pT_{r1}} - \left(\frac{1}{\delta} + \frac{a}{T_{r1}} \right) \frac{pT_{r2}}{1 + pT_{r2}}$$

$$\varphi_{vp} = \frac{1 + p \left(T_{r1} + a\delta \left(1 - \frac{T_{r2}}{T_{r1}} \right) \right)}{\delta (1 + pT_{r1}) (1 + pT_{r2})}$$

La figure 39 représente la courbe d'allure

$$J_{vp} = \frac{1 + jz \left(T_{r1} + a\delta \left(1 - \frac{T_{r2}}{T_{r1}} \right) \right)}{\delta (1 + jzT_{r1}) (1 + jzT_{r2})}$$

La courbe d'allure du dispositif de réglage est donnée par l'expression suivante :

$$J_{vp} = \frac{1 + jzA}{Bjz(1 + Cjz)(1 + Djz)}$$

avec

$$A = T_{r1} + a\delta \left(1 - \frac{T_{r2}}{T_{r1}} \right)$$

$$B = T_{r1}\delta$$

$$C = T_{r1}$$

$$D = T_{r2}$$

(A suivre.)

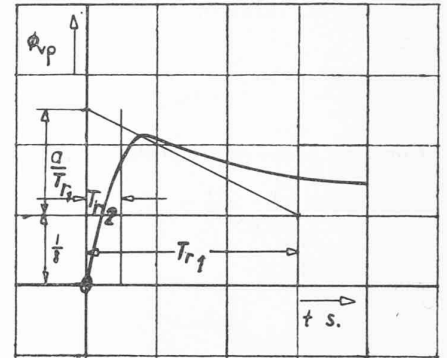


Fig. 38.
Courbe de réponse
du régleur accéléro-
tachymétrique éta-
blie en troisième
approximation.

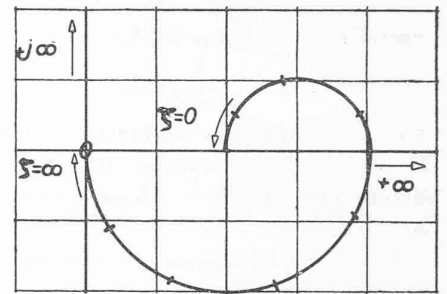


Fig. 39.
Courbe d'allure du
régleur accéléro-
tachymétrique éta-
blie en troisième
approximation.

Le quartier de la Cité à Lausanne

Déclaration de la commission d'experts.¹

Le Conseil d'Etat a chargé une commission d'experts d'étudier le problème de la reconstruction de la rue Cité-derrière et de lui présenter un rapport.

Cette commission a déposé la déclaration suivante :

« Après avoir examiné très à fond, à plusieurs reprises, le projet de M. Laverrière ; après avoir visité quelques-unes des maisons de la rue Cité-derrière dont le projet prévoit la démolition, la commission des experts déclare :

La reconstruction du côté Est de la rue Cité-derrière est désirable ; la plupart des maisons actuelles ne présentent aucun intérêt architectural et sont dans un état de vétusté avancé ; elles sont inévitablement appelées à disparaître.

Seuls des édifices publics largement composés, dotés d'une belle architecture et de façades en pierre de taille dont la couleur s'harmonisera avec la tonalité générale de la Cité, sont dignes d'occuper cet emplacement voisin de la Cathédrale et dominant la ville (fig. 28).

On doit tendre à créer à l'est de la Cité un bâtiment

correspondant dans ses grandes lignes à ce qu'on fit jadis à l'ouest en bâtissant l'Académie. Aussi la construction de simples logements ne doit-elle pas être envisagée.

Le projet de M. Laverrière correspond bien, par ses masses générales et la composition de ses façades, à ce qui est désirable pour couronner la colline de la Cité.

L'étude des plans définitifs permettra de décider des saillies des corps de bâtiments les uns par rapport aux autres, de l'implantation exacte des façades suivant une ligne plus ou moins brisée, de la pente des toitures et de quelques autres points de détail.

Loin de nuire à la Cathédrale, les lignes simples et tranquilles du projet, ses façades relativement basses, créeront un cadre très favorable à ce grand monument gothique qui doit demeurer dominant.

En conclusion, les experts déclarent que l'Etat de Vaud ferait œuvre utile et belle en passant sans plus tarder à l'exécution du projet présenté. »

Lausanne, le 3 octobre 1947.

- L. BOSSET, archéologue cantonal.
- F. DECKER, architecte à Neuchâtel.
- A. GUYONNET, architecte à Genève.
- CH. THÉVENAZ, architecte à Lausanne.
- F. WAVRE, architecte à Neuchâtel.

¹ M. Virieur, architecte de l'Etat, nous prie de publier ces lignes et la figure qui les accompagne en complément de l'article que nous avons inséré dans notre numéro du 13 septembre 1947. (Réd.).

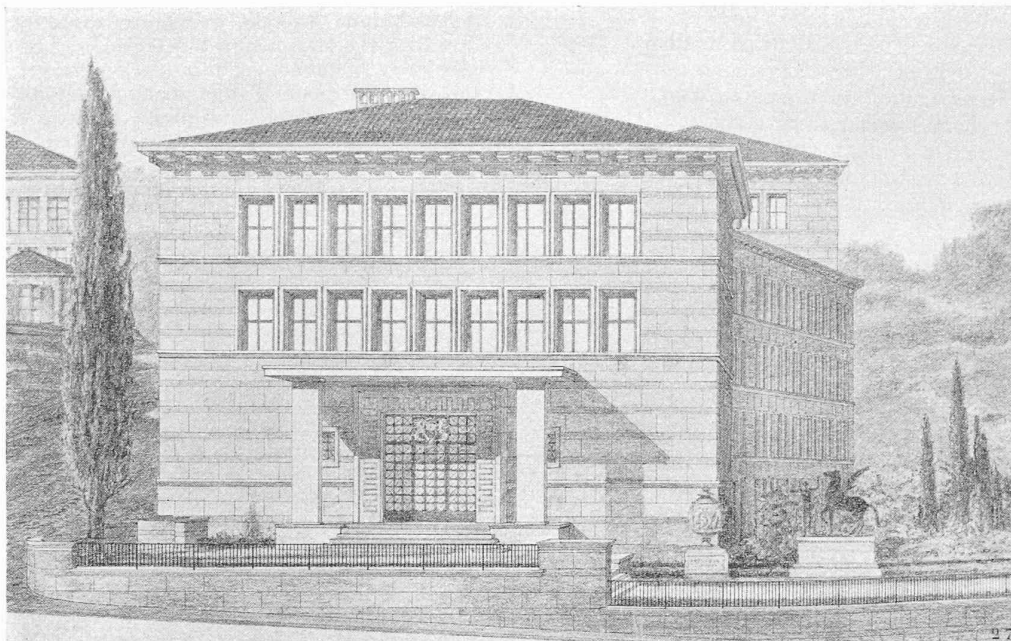


Fig. 28. — Façade sud du projet de bâtiment à la Cité, par A. Laverrière, architecte.
Toutes les façades sont prévues en pierre du pays.

NÉCROLOGIE

Edouard Lacroix

1881-1947

Nous étions dans son bureau, au Département des travaux publics, devant des esquisses, une maquette et des diagrammes et Ed. Lacroix nous décrivait, en staticien subtil, les grandes lignes du pont Butin : c'était il y a vingt ans.

Plus tard nous retrouvions notre ami plongé dans les multiples problèmes motivés par la construction du palais de la Société des Nations, et ces dernières années nous avons à maintes reprises le plaisir de vivre avec lui l'enthousiasme qu'il éprouvait à réaliser l'aérodrome de Cointrin, œuvre qu'il chérissait de son cœur d'ingénieur et de patriote genevois. Ces souvenirs et mille autres défilent devant nos yeux au lendemain d'un accident tragique qui nous a ravi un collègue éminent et un ami loyal.

Par ses études et ses années d'assistant à l'École polytechnique fédérale auprès des professeurs William Ritter et E. Mörsch, Edouard Lacroix avait considérablement développé les dons qu'il possédait au point de vue mathématique et de la critique scientifique.

Ne limitant pas son activité à la théorie pure, il dirigea avec succès, en France, en Allemagne, en Amérique du

Sud et en Italie, d'importants travaux, spécialement dans le domaine du béton armé.

Ses qualités, tant intellectuelles que morales, lui avaient ouvert des portes vers de hautes situations à l'étranger, mais Lacroix, profondément attaché à son pays, consacra à Genève son activité dès l'année 1916 qui le vit nommé ingénieur au Département des travaux publics.



EDOUARD LACROIX, ingénieur.
1881-1947

D'intelligence très ouverte, se passionnant aux études qu'il entreprenait et défendant avec opiniâtreté ses idées, Ed. Lacroix eut ainsi l'occasion de collaborer à de multiples réalisations : Raccordement des deux gares, pont Butin, voies d'accès au nouveau palais de la Société des Nations, ponts de Vessy et de Peney, voie navigable, abris de défense antiaérienne et, en dernier lieu, l'aérodrome et l'aérogare de Cointrin. Conscient de toute l'importance que représentait pour Genève la création d'un aérodrome intercontinental, Lacroix se voua corps et âme à cette tâche nouvelle. Et c'est dans ce travail même qu'il a été enlevé, à quelques mètres des chantiers qu'il venait de contrôler.

Ed. Lacroix, que ses goûts portaient vers la musique et la nature, consacra ses rares loisirs à son quatuor et à son lac qu'il adorait pour l'avoir bien souvent parcouru sur son voilier.

Nous garderons de lui le souvenir d'un ingénieur de talent et d'un homme de cœur.

A. E.